|  |
| --- |
| Présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter Département fédéral des Finances  Bundesgasse 3 3003 Berne  Soumis par mail à: ep27@efv.admin.ch |

Berne / le 31. März 2025

Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 :

Réponse du Mouvement Scout de Suisse à la consultation

**Madame la Présidente de la Confédération Keller-Sutter,**  
**Mesdames et Messieurs**

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation sur l'«avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027». Nous constatons toutefois que seules 36 des 59 mesures proposées font l'objet de cette consultation. Or, certaines mesures non soumises à la consultation concernent des **domaines centraux de la politique de l'enfance et de la jeunesse**. C'est pourquoi nous nous adressons directement à vous par le biais de cette prise de position sur la consultation afin d'exposer notre point de vue. Nous vous remercions d'inclure les remarques suivantes dans le résumé des résultats de la procédure de consultation.

Le Mouvement Scout de Suisse représente plus de 50'500 scouts et scoutes actifs en Suisse, qui, organisés en 22 associations cantonales et environ 530 groupes locaux, pratiquent bénévolement un sport populaire dans le cadre de la discipline sportive «Sport de camp/Trekking» et sont actifs dans l’encouragement extrascolaire de l’enfance et de la jeunesse. C'est avec plaisir que le Mouvement Scout de Suisse prend position sur le programme d'allègement prévu.

Les organisations de l'enfance et de la jeunesse comme le Mouvement Scout de Suisse apportent une contribution importante à la promotion et au développement des jeunes en Suisse. En tant qu'associations et organisations à but non lucratif, elles le font principalement sur la base d'un engagement bénévole. Les subventions fédérales ont une influence directe sur la qualité de l'encouragement des enfants et des jeunes, en subventionnant par exemple la formation des jeunes responsables bénévoles ou l'organisation d'activités sportives adaptées à l'âge dans le cadre de Jeunesse+Sport (J+S). Les coupes prévues dans ces deux domaines toucheraient particulièrement les associations de l’enfance et de la jeunesse. Nous demandons donc:

* Pas de coupes dans l'encouragement de l’enfance et de la jeunesse
* Pas de coupes dans le programme d'encouragement du sport de J+S
* Examen critique des coupes dans l'aide indirecte à la presse

De suite, nous abordons volontiers ces points de manière plus approfondie.

**Pas de coupes dans les aides financières prévues par la loi sur l’encouragement de l’enfance et de la jeunesse (OFAS/ A231.0246)**

Parmi plus de 120 organisations à but non lucratif soutenues, les grandes associations nationales de l'enfance et de la jeunesse sont celles qui reçoivent le plus de subventions prévues par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. 80% des aides financières versées aux associations de jeunesse sont utilisées pour la réalisation d'offres de **formation et de formation continue pour les jeunes responsables bénévoles**. Une réduction des contributions de la Confédération signifie directement moins de budget pour la réalisation de ces offres, ce qui peut conduire à la suppression d'offres ou à l'augmentation des contributions des participants, créant ainsi un seuil plus élevé pour la participation. La conséquence en serait des responsables moins bien formés. Cela a un impact direct sur la qualité de l'encadrement et donc sur les enfants et les jeunes qui participent à nos activités. L'importance de la qualité de l'encadrement dans les activités pour enfants et adolescents est scientifiquement prouvée : l'investissement dans la formation des responsables a des effets positifs sur les enfants et les jeunes et contribue à renforcer leur santé mentale (cf. étude SCOUT)1. Avec des moyens relativement modestes, la Confédération peut obtenir ici un impact important, car chaque franc investi est multiplié par l'engagement bénévole et gratuit de plusieurs dizaines de milliers de jeunes adultes.

En décembre 2024, le Conseil national et le Conseil des Etats se sont opposés à la proposition du Conseil fédéral de réduire de 2,3% les moyens alloués aux aides financières prévues par la loi sur l’encouragement de l’enfance et de la jeunesse. Cette décision montre non seulement que le programme bénéficie d'un large soutien démocratique, mais aussi qu'il fonctionne bien et que les objectifs visés sont atteints.

Nous demandons donc au Conseil fédéral de renoncer à des coupes dans les activités extrascolaires pour l’enfance et la jeunesse.

### Pas de coupes dans le programme d'encouragement du sport pour les enfants et les jeunes (OFSPO/A231.0112)

### Dans le rapport d'experts mandaté par la Confédération (« Rapport Gaillard »), il est explicitement déconseillé, en matière d'encouragement du sport, de faire des économies dans le programme d'encouragement du sport J+S. Le rapport d'experts indique également que le programme d'encouragement du sport J+S ne doit pas être réduit. Nous ne comprenons donc pas pourquoi le Conseil fédéral propose, malgré cela, des coupes de 2,4 à 2,7 millions de francs par an.

Chaque année, plus de 600'000 enfants et jeunes issus de quelque 85 sports et disciplines participent à des cours et camps J+S. Ils profitent d'activités de qualité adaptées à leur âge. J+S est un modèle de réussite dont la valeur pour la société n’est certainement pas surestimée. **Des économies dans J+S auraient notamment pour conséquence de réduire le soutien financier accordé aux camps des associations pour l’enfance et la jeunesse**. Nos associations locales gérées bénévolement devraient s'attendre à des coûts plus élevés si elles souhaitent maintenir le nombre et la qualité des camps. Cela obligerait les responsables de la formation à décider s'ils ont encore les moyens d'organiser un camp pour leur relève. Avec ces réductions, on accepte implicitement que des cours et des camps soient supprimés et que de nombreux enfants et jeunes ne puissent plus y participer. Les enfants et les jeunes seraient les premières victimes des économies réalisées par J+S. Mais pour finir, c'est toute la société qui serait perdante. L'étude scientifique SOPHYA2 menée en 2024 montre que les enfants qui participent à des activités J+S sont plus susceptibles de conserver un mode de vie actif en vieillissant. Cette activité physique régulière chez les enfants, encouragée par J+S, montre en outre des effets immédiats et positifs tant sur la santé physique que sur la santé mentale. Au vu de ces constats et de l’histoire de succès de J+S, le Conseil fédéral envoie un mauvais signal en réalisant des économies dans le programme d'encouragement du sport pour les enfants et les jeunes : les investissements dans l'encouragement du sport chez les jeunes sont des mesures préventives dont les coûts effectifs sont sans commune mesure avec les bénéfices à long terme pour la société, en termes de santé et de politique sanitaire, d'une part, et avec le bien-être physique et psychique durable des jeunes générations, d'autre part.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à des coupes dans J+S.

**Examen critique des réductions de l'aide indirecte à la presse (OFCOM/A231.0318)**

La presse associative est également touchée par la suppression de l'aide indirecte à la presse. Même s'il est compréhensible qu'à une époque où les publications sont de plus en plus numérisées l'envoi postal devienne un moyen moins important, les revues associatives restent un instrument important et apprécié en de nombreux endroits. Avec la suppression prévue, de nombreuses fédérations et associations risquent de voir leurs revues disparaître. Le groupe cible des enfants, auquel le Mouvement Scout de Suisse s'adresse avec sa revue des membres, ne devrait justement pas encore consommer de médias numériques. De plus, la suppression comporte le risque que les associations concernées perdent en visibilité et donc en soutien potentiel.

Une autre raison qui plaide contre cette mesure - ou du moins pour son report - est la récente adoption de l'initiative parlementaire Bulliard (22.423) «Pour une presse écrite indépendante», qui prévoit une augmentation du montant existant.

Nous demandons donc au Conseil fédéral de réexaminer de manière critique la suppression du soutien à la presse associative.

Nous vous remercions et vous adressons nos meilleures salutations

Christina Egli Philippe Moser Philippe Keller

Co-présidenté Co-président Secrétaire général

Mouvement scout de Suisse Mouvement Scout de Suisse Mouvement Scout de Suisse